



ARRETE TEMPORAIRE n°T2023-96
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Département D'INDRE ET LOIRE
Canton de LANGEAIS
MAIRIE DE CHOUZÉ-sur-LOIRE

20^{ème} FESTIVAL DES QUAIS
28 mai 2023

Le Maire de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code de la Voirie Routière,

VU la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 1 janvier 1983,

VU l'organisation du « 20^{ème} Festival des Quais » organisé par la commune de Chouzé-sur-Loire,

VU l'avis favorable du Service Territorial d'Aménagement du Territoire en date du 30 Mars 2023 relatif au projet de l'arrêté municipal n°T2023-95, réglementant et interdisant la circulation sur la RD 952 en traversée de l'agglomération de Chouzé-Sur-Loire et comportant une déviation locale,

VU l'arrêté municipal T2023-94, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules en agglomération, dans les rues et places du centre bourg à l'occasion de la mise en œuvre et la tenue de la manifestation du 26 au 28 mai 2023,

ARRETE

Article 1^{er}: AUTORISATION

L'occupation du domaine public communal du centre bourg dans le cadre du 20^{ème} festival des Quais du 26 mai au 28 mai 2023 est autorisée pour les organisateurs de l'évènement.

Les exposants cités en annexe du présent arrêté (animations musicales et théâtrales, ventes de produits du terroir....) sont autorisés à occuper le domaine public du centre bourg le 28 mai 2023.

A charge pour eux de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2^{ème}: PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Stationnement - L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée et ne pourra empiéter sur le domaine public sur une distance de plus de 4 mètres à partir de la limite du domaine public.

Article 3^{ème}: SIGNALISATION

La mise en place de la signalisation réglementaire et de sa maintenance de jour comme de nuit, sera à la charge de la commune de Chouzé-sur-Loire.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4^{ème}: RESPONSABILITE

Cette autorisation est délivrée à titre personnelle et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5^{ème}: VALIDITE ET RENOUELEMENT DE L'ARRETE

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité. Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 3 jours à compter du 26 mai 2023.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 6^{ème}: Le présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Chouzé-sur-Loire et une ampliation sera adressée à :

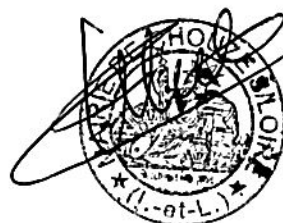
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Chouzé-sur-Loire,
- Monsieur le commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Bourgueil,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et Secours d'Indre-et-Loire à Tours,
- Monsieur le chef de poste de Police Municipale Intercommunale,

Chacun en ce qui le concerne, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chouzé-sur-Loire, le 12 mai 2023

Le Maire,

G. THIBAUT



ANNEXE

Entreprise	Nom et Prénom	Activités	longueur	largeur
Poterie et couture	SAUDREAU Corine		6	3
Les savons des sources	LENOGUE Valérie		3	3
SEVMAUXCREA	MAUXION Séverine	Broderie	5	2
Nid des elfes créateurs	MURIS Carla	objet déco en couture	4	3
CHOUBIDOU Whoua	EVARD Amélie		4	3
L'ange en elle	GIMENEZ Stéphanie	naturopathie aroma	3	3
L et T une fois	Touillet Laure	création et transformation meuble	3	5
L'amie Cahuète	BONNEAU Norbert	torrefacteur cacahouette	9	2
Atelier 41	SAVARY Jacques	bijoux fantaisie	4	2,5
Les fantaisies d'Arlette	FOURNIER Nathalie	bijoux fantaisie	3	2,5
Glacier	DUBAS Sébastien	foodtruck	5	3
L'atelier de Mamz'ailes	Cahu Claire	bijoux fantaisie	3	2,5
Confiserie nougats/pralines/bonbons	BORGNE Marlene	confiserie	6	8
Spiral des Sables (spiruline)		productrice de spiruline	2	3
Gemme Céleste		création bijoux pierre	6	2
Api'Beez	LENOIR Jean-Christophe	miel	3	3
Le bois passion	Salin Gérard		3	3
Vannerie Osier	HURÉ Olivier	créateur objet vannerie osier	6	3

Domaine Dubois	Mickaël DUBOIS	Camion degustation vin		3
Thé et Compagnie	Owen Lounay	Vente produit aliment sec	4	3
Les Glaciers de la Loire	Henricus Noordman	Glacier ambulant	0	3
Momme éditions	Bérengère Rocher		2	3
Savon et Oiseau	Julie Zych	Savonnerie artisanale	2	3
Céramique	SCHWEITZER Nathalie		2,5	3
Philippe OUZOUNIAN		Présentation livre	1	3
VARRAIN	VARRAIN André	restauration	15	3
CROUVIZIER	CROUVIZIER Catherine	livre	2,5	2
Domaine des Galuches	Millerand Christian	viticulteur	4	3
EARTHING Mocassins	CORDIER Joachim et DEHAN Laure		3	3
LE TRICYCLE GOURMAND	Morisset Géraldine	Poffert sucrées salées	4	
XS PRIMEURS	SURAULT Xavier	Ventre fruits et légumes	6	3
LA SAUVAGERE	Desdouits Nicolas		1	0
Ra Boule Ta Fraise	Corinne	glace biscuits	5	2
Pêche aux canards	BERNARDIN Maud		7	1
ASSO CLAAC		Jeux enfants	4	
Les philtres de Bertille	CIBILLEAU Bertille	procution boisson fermentée	3	5
Vigneron de Chouzé	GODEFROY Jérôme	producteur	5	3
ESNAULT APICULTRICE	Sylvie ESNAULT	miel	4	3
SAS Pulice	Antonin Pulice	fraises	4	4
ASPIE		Crêpes	6	3

Cie Bitonio		Voyages en Gui	5	3
Les faiseurs de dragons	FIEVEZ Frédéric	forge	5	5
Les saveurs de Corrèze	THIENNET Philippe	saucissons fromages	5	5
Jasmin	DROIN Jeanne	Accessoires cuir	3	4
La ferme de Pont Bretier			4	3
Foodtruck La Fleur de Blé	PAUTEL Myriam		5	
Foodtruck Ô p'tits oignons	RABOUAN François		8	3
La Poule couasse	GRAZIANI Gérald	fouées	3	5
La Pause Gourmande	GUEREZ Laëtitia	foodtruck	14	3
Stand Kebab	Rachid			
SEJOURNE ET FILS	Christophe Séjournée	viticulteur	3	3
POIRE TAPEES				
PLANT B	Benard Marion	vente de plants	4	3
Paule BOUREAU		viticultrice	3	3
La Perruche Noire	Corinne GODAIS	créatrice bijoux	3	3
CHANTS DE VIE	Mme Lechevallier	Boissons	3	3